

Compte rendu de la séance du jeudi 14 novembre 2013

Secrétaire(s) de la séance: Cathy CHAPLET

Ordre du jour:

- vote du taux fermage
- encaissement des chèques de la fondation du Patrimoine, de la Fédération Française du Patrimoine et de la DGFIP
- demande de subvention de l'USEP Arc-en-ciel
- prix de l'eau
- autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour 2014
- frais de formation secrétaire de Mairie
- maîtrise d'oeuvre du projet jardin - théâtre
- dématérialisation
- questions diverses : point sur les emplois de la commune
 - repas des aînés
 - Saint Nicolas
 - relevés des compteurs d'eau
 - Suivi SPANC
 - WIBOX et Haut débit
 -

Délibérations du conseil:

DE_2013_272 Encaissement chèque de la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un chèque de 500 € de la Fondation du Patrimoine nous a été adressé, correspondant au prix départemental reçu des Rubans du Patrimoine pour la restauration de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Commune à percevoir le chèque de 500 € versé par la Fondation du Patrimoine, correspondant au prix départemental reçu des Rubans du Patrimoine pour la restauration de la Mairie.

DE_2013_273 Encaissement chèque FFP de Lorraine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Fédération Française du Bâtiment de Lorraine (FFB Lorraine) nous adresse un chèque de 500 € correspondant au prix départemental des Rubans du Patrimoine reçu, pour la réhabilitation éco-citoyenne de la Mairie..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commune à percevoir le chèque de 500 €, somme qui est versée par la Fédération Française du Bâtiment de Lorraine.

DE_2013_274 Locations des terres et terrains communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les prix de location des terrains communaux pour l'année 2013, comme suit : la variation de l'indice du fermage par rapport à l'année précédente est de + 2.63 %

- 0.80 le m2 pour les parcelles du terrain de camping
- 99.93 l'ha pour les terres labourées
- 74.95 l'ha pour les prés

DE_2013_275 Prix de l'eau pour 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire le tarif 2013

- 0,80 € de 0 à 200 m³
- 0,17 € au delà de 200 m³

La location du compteur reste fixée à 10 € TTC pour les résidences principales et les exploitations agricoles et à 60 € TTC pour les résidences secondaires, les locaux vacants, caravanes et mobil'home.

Concernant la redevance pour pollution domestique, le montant fixé par l'agence de bassin Rhin-Meuse est de 0.359 € HT le m³ pour 2014, cette redevance s'ajoute au prix de l'eau.

DE_2013_276 Formation Secrétaire de Mairie

prévues au budget 2013

DE_2013_277 Encaissement chèque DGFIP (dégrèvement TF)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la commune a reçu un chèque de la DGFIP de 17 euros en règlement d'un excédent de versement sur la taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de percevoir le chèque de 17 € de la DGFIP en règlement d'un excédent de versement sur la taxe foncière.

DE_2013_278 Subvention USEP Ecole Arc en Ciel à Bras

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents de répondre favorablement à la demande de subvention de l'école Arc en Ciel de Bras pour un montant de 89,50 €

DE_2013_279 Autorisation d'engagement de crédits d'investissement pour 2014

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, M le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal d'engager si besoin, avant le vote du budget primitif 2014, 10 % maximum des crédits d'investissement inscrits au B P 2013. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise Monsieur le maire d'engager ces crédits

DE_2013_280_282 Maitrise d'oeuvre du projet jardin-théâtre

Après étude de plusieurs contacts et propositions de maître d'oeuvre, (Atelier Paysage de Belleville, Agnès RIES architecte à Bar le Duc, Atelier Le Balto de Berlin et Entreprendre Durable de Clermont en Argonne), le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre d'Entreprendre Durable (E*D) pour la maîtrise d'oeuvre du projet d'aménagement du jardin-théâtre de notre commune, pour un montant HT de 12000 €.

DE_2013_281 DEMATERIALISATION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour le 01/01/2015, la dématérialisation pour certains documents comptables est obligatoire.

** Saint Nicolas à Champneuville le 14 décembre 2013 pour les 4 communes du RPI

** Un nouveau prix sera remis à la commune lors du salon des maires (6000 € de PRIMAGAZ)

** le repas des aînés est reporté en janvier 2014